

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 3 mars 2025

Délibération ou arrêté n° 9

Date de convocation :  
24/02/2025

Date d'affichage :  
07/03/2025

Nombre de membres :

en exercice : 19  
présents : 13

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

Convention de stérilisation et  
d'identification des chats  
libres sauvages avec la  
Fondation 30 Millions d'Amis

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture le  
06/03/2025

Publication et notification  
du 07/03/2025

L' an deux mille vingt cinq, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie.

**Étaient présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet.

**Étaient excusés :** Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
M. Arnaud Noblécourt avec pouvoir à M. Dominique Capelle  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

**Étaient absents :** Mme Géraldine Lefèvre, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

La commune de Chaulnes, sensible à la cause animale, s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. Celle - ci est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages à signer avec la fondation 30 millions d'amis. Elle encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur. Elle concerne uniquement les chats libres sauvages qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification. Elle détermine les besoins de la commune de Chaulnes conformément au questionnaire 2025, les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et de puces électroniques par la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Chaulnes.

Il est proposé pour l'année 2025 de signer cette convention pour laquelle la ville de Chaulnes s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification. Le nombre de chats qui seront capturés, stérilisés et identifiés en 2025 sur le territoire de la ville de Chaulnes étant estimé à 10, la participation de la ville aux frais afférents s'élèverait donc à 550 €.

Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré

**DECIDE**

- De participer à hauteur de 50% aux frais de vétérinaire pour la stérilisation et d'identification au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, sur la base de 10 chats

errants pour 2025, soit 550 €, les modalités de versement de la participation et les modalités précises dans la convention ;

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions pour l'emploi ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents ;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun – Merlin



Thierry Linéatte